

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

Les problèmes de l'instruction

PRÉAMBULE.

Depuis la fin de la mobilisation, les questions militaires continuent à passionner l'opinion publique. Il ne se passe pas de journée sans que paraisse dans notre presse un article sur un sujet de notre défense nationale. Si, ici ou là, perce une certaine lassitude à l'égard de l'armée (lassitude bien compréhensible, quoique nous ne puissions pas l'approuver, après l'effort qu'a fait le pays dans son ensemble et chacun de ses citoyens durant les 6 années du « service actif »), si, ici ou là, ressurgit un antimilitarisme foncier, qui ne vise qu'à discréditer et ruiner l'autorité des chefs pour arriver le plus sûrement et le plus vite à ses fins, il n'en appert pas moins que les controverses diffèrent essentiellement de celles de 1918, qui marquèrent la fin du premier conflit mondial.